

HABILITATION ELECTRIQUE

Formation initiale

Formation initiale du personnel électricien pour travaux BT B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, H0V

Objectifs : Réaliser en sécurité des travaux d'ordre électrique en BT et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510 :

1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
2. Citer les travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
3. Identifier les niveaux d'habilitation et leurs limites.
4. Énoncer les prescriptions d'exécution de travaux.
5. Nommer les documents applicables.
6. Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

Une évaluation théorique et pratique est effectuée en fin de stage.

Remarque : Elle peut être complétée par une journée nommée **HABEL 310** pour la HTA.

Public concerné : Electriciens devant assurer l'exécution ou la direction de travaux en BT.

Prérequis : Avoir des connaissances de base en électricité et les compétences professionnelles correspondant aux tâches à réaliser.

Contenu : Voir au verso.

Durée : 2 jours en continu (14 heures).

Pédagogie : La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée. La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.
30% du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, écran.
Plateau d'équipements techniques pour mise en situation.

Matériel du stagiaire : Fournitures de bureau.

Vêtements de travail (couvrant les bras et les jambes, ni propagateur de la flamme, ni comporter de pièces conductrices, CEI 61482-1-2 et EN ISO 14116).

Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166),

Paire de gants isolants en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00),

Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).

Paire de chaussures de sécurité (NF EN 20345).

Lieu : CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHATEAU (63),
Ou tout autre lieu sur demande, à condition de disposer d'installations électriques adaptées.

A l'issue de cette formation il est délivré une attestation de stage et un avis individuel après formation.

CONTENU DU STAGE

MODULE COMMUN

- 1 – Règlementation et textes
- 2 – Dangers d'origine électrique
- 3 – Conditions d'habilitation
- 4 – Prescriptions associées aux zones de travail
- 5 – Principes généraux de prévention

MODULE PROPRE A L'HABILITATION

- 1 – Rôles des différents acteurs
- 2 – Niveaux d'habilitation et leurs limites
- 3 – Prescriptions d'exécution d'un travail
- 4 – Documents à échanger
- 5 – Opérations spécifiques aux essais
- 6 – Opérations particulières
- 7 – Applications pratiques